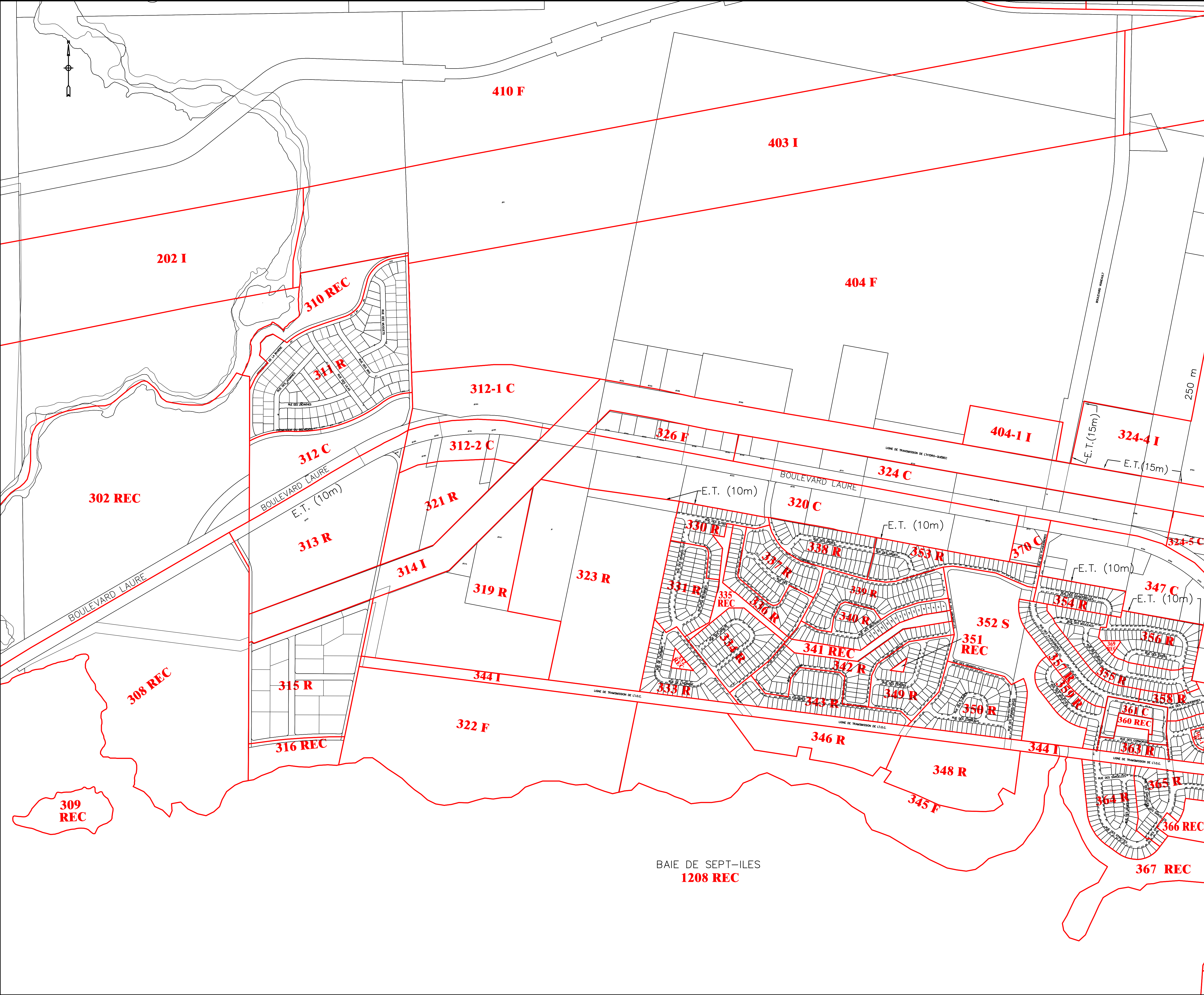




ZONE	USAGE DOMINANT
R	Résidentiel ou habitation
C	Commerce et service
CI	Commercial-industriel
I	Industriel
S	Public et institutionnel
REC	Récréation
A	Agricole
F	Forestier
CN	Conservation

LIMITE
Lot
Zone
Municipale

SECTEUR DE CONTRAINTE

10000	Zones à risques moindres
20000	Zones à risques élevés
30000	Zones inondables

Annexe au plan de zonage (zones de contrainte)

Plan 92-048 (voir art. 24.1)
Plan 92-070 (voir art. 24.1)

Règlement numéro 2007-103
Adopté le 10 décembre 2007
Entré en vigueur le 12 février 2008.

10	28/02/2020	MISE À JOUR (4)	M.M.
09	2019	MISE À JOUR (1)	M.M.
08	2018	MISE À JOUR (11)	M.M.
07	2016	MISE À JOUR (10)	M.M.
06	2015	MISE À JOUR (8)	M.M.
05	2013	MISE À JOUR (9)	M.M.
04	2012	MISE À JOUR (14)	M.T.
03	2011	MISE À JOUR (3)	M.T.
02	2009	MISE À JOUR (2)	ROCHE
01	2008	MISE À JOUR (2)	ROCHE

REV. No. DATE NATURE PAR PAR APPROUVÉ

CORRECTION APRES TRAVAUX LE PAR

CE PLAN FAIT PARTIE INTEGRANTE DU REGLEMENT No
ADOPTÉ LE

MAIRE : (Ghislain Lévesque)

GREFFIERE : (Valérie Haince)



NOM DU PROJET:

PLAN DE ZONAGE

LOCALISATION DU PROJET:



RELEVÉ PAR :	CONCEPTEUR :
DESSINÉ PAR : C. MORIN	VÉRIFIÉ PAR :
VÉRIFIÉ PAR :	APPROUVÉ PAR :
DATE :	ÉCHELLE : 1:5000
REGLEMENT No. :	PLAN No. : 2721
CONTRAT No. :	